

REGLEMENT DU TOURNOI DES ETOILES – 15^e Edition



Art. 1 : Le Tournoi des Etoiles est ouvert à toutes les équipes et joueurs de handball licenciés FFHB et assurés dans l'année en cours. En cas de doute ou de litige, la licence et/ou une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée aux organisateurs. Le Tournoi des Etoiles est un tournoi de handball sur herbe ouvert aux catégories d'équipes suivantes :

- Mixte : U7, U9 et U11
- Masculin : U13, U15, U18
- Féminin : U13, U15 et U18

Chaque équipe devra être représentée par un responsable majeur, présent durant la totalité de présence de l'équipe au tournoi.

Pour les joueurs non-licenciés FFHB, une licence événementielle pourra être souscrite auprès du comité d'organisation. Cette souscription sera gratuite et devra être faite au moins 24h avant le début du tournoi.

Art. 2 : Les droits d'engagements sont de 50 € par équipe engagée jusqu'à 4 équipes inscrites et de 40 € à partir de la 5^e équipe inscrite. Les droits d'engagements sont payables entièrement avant toute participation aux matchs. Les droits sont remboursables en cas d'annulation de participation d'une équipe à minima 14 jours avant la date du tournoi. Dans le cas contraire, les droits perçus restent définitivement acquis au club organisateur.

L'entrée des accompagnateurs est gratuite. Les animations (sauf buvette) sont gratuites et ouvertes à tous (joueurs et accompagnateurs).

Art. 3 : Les conditions climatiques peuvent amener à changer l'organisation du tournoi. En cas d'annulation du tournoi par les organisateurs (aucun match ne pouvant se dérouler pour cause de météo dégradée) les droits d'engagement seront remboursés.

Art. 4 : Le comité d'organisation se réserve le droit d'arrêter un match et d'exclure définitivement un joueur ou une équipe coupable de faits et gestes contraire à la morale sportive, de dégradations du site, matériels et locaux mis à disposition, ou ayant un comportement susceptible de nuire à des tiers.

Art. 5 : Les joueurs doivent jouer dans leurs catégories d'âge ou celle immédiatement supérieure afin d'éviter tout problème de contestation au cours du tournoi. En aucun cas un joueur ne pourra jouer un match d'une catégorie inférieure par rapport à son âge sous peine d'exclusion du tournoi.

Art. 6 : Pour le bon déroulement du tournoi, les équipes doivent impérativement se présenter sur le terrain désigné 5 minutes avant le coup d'envoi de leur match, faute de quoi l'équipe se verra infligée une pénalité de 1 but pris. Au-delà de 5 minutes de retard après le coup d'envoi théorique du match, elle sera déclarée forfait.

Art. 7 : En cas de litige sur une rencontre, le comité d'organisation sera le seul à prendre les mesures qui s'imposent.

Art. 8 : Les chaussures à crampons sont strictement interdites afin d'éviter toute blessure et dégradation des terrains.

Art. 9 : La durée des matchs varie de 8 minutes à 20 minutes (avec ou sans mi-temps) selon les catégories. Les règles sont celles du handball. Les équipes sont composées de :

- 4 joueurs pour la catégorie U7
- 5 joueurs pour les catégories U9
- 6 joueurs (5 à minima) pour la catégorie U11
- 7 joueurs (6 à minima) pour les catégories U13, U15 et U18

REGLEMENT DU TOURNOI DES ETOILES – 15^e Edition



Art. 10 : Points attribués :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match perdu par forfait : 0 point (goal-average 0-10)
- Point de fair-play : 1 point

Le point de fair-play est attribué par l'arbitre si l'équipe a joué le match avec le fair-play qu'on peut attendre vis-à-vis de l'arbitrage (*non-contestation, courtoisie, ...*).

Art. 10.1 : Le classement est établi dans l'ordre suivant :

1. Nombre de points total obtenu
2. Nombre de points de fair-play
3. Goal-average général
4. Nombre de buts marqués

Art. 10.2 : Si les deux équipes sont à égalité à l'issue du temps réglementaire d'une demi-finale ou d'une finale, le vainqueur est déterminé par une séance de tirs au but.

- Chaque équipe désigne 3 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse.
- L'arbitre décide du but à utiliser et effectue un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.
- L'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les trois premiers tirs respectifs.

Art. 10.3 : Dans la catégorie U11, un but inscrit par une joueuse compte double même face à une gardienne.

Art. 11 : Chaque équipe devra proposer à chaque rencontre un bénévole, un parent ou un joueur d'une autre catégorie pour afficher le score. Celui-ci sera transmis à l'arbitre de la rencontre (*point de fair-play en moins si non présentation d'une personne*).

Art. 12 : Des joueurs d'équipes au repos sont susceptibles d'arbitrer ou de tenir des tables de matchs à la demande des organisateurs.

Art. 13 : Le comité d'organisation se réserve le droit de mettre en place toutes mesures de sécurité qu'il jugera utile ou qui lui seront imposées par les autorités publiques. La sortie du site est libre.

Art. 14 : Les joueurs et leurs accompagnants sont responsables de leurs effets personnels durant tout le tournoi. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incident ou accident pouvant survenir pendant la durée du tournoi.

Art. 15 : La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement par les joueurs et les encadrants.

Art. 16 : Le comité d'organisation pourra être amené à prendre des photographies et/ou des vidéos lors du tournoi. Les participants donnent tacite autorisation au comité d'organisation d'utiliser ces photographies/vidéos pour sa communication et la promotion du tournoi des étoiles (*site internet, communications, réseaux sociaux*).